

Centre INRAE Occitanie-Toulouse
Etablissement Public à caractère scientifique et technologique (EPST)
Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (SDAR)
Service Achats Marchés
24, chemin de Borde Rouge -CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX - France

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Objet : Prestations de gardiennage des sites d'Auzeville et de St Martin du Touch du Centre INRAE Occitanie-Toulouse

1. Type de procédure : Procédure adaptée ouverte passée en raison de son objet
2. Centre INRAE de rattachement : OCCITANIE-TOULOUSE
3. Unité : Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (SDAR)

4. Caractéristiques du besoin (objet du marché, lieu d'exécution, durée du marché, etc.) :

➔ La présente consultation a pour objet l'exécution des prestations de gardiennage nécessaires à la protection des immeubles à usage de bureaux et de laboratoire, serre et/ou équipements techniques.

Les prestations du présent marché seront exécutées sur les 2 sites suivants du Centre INRAE Occitanie-Toulouse :

- Site d'Auzeville : 24, chemin de borde rouge, 31 320 Auzerville-Tolosane,
- Site de Saint Martin du Touch : 180 chemin de Tournefeuille, 31 000 Toulouse.

➔ Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification. Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois (3). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans. Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par l'acheteur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

➔ Le marché est un accord-cadre composite comprenant des prestations récurrentes forfaitaires et des prestations complémentaires à bons de commande. Les prestations récurrentes forfaitaires sont définies à l'Acte d'engagement valant Cahier des Clauses Particulières (AE-CCP). Elles sont rémunérées dans le cadre des Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.). Les prestations complémentaires à bon de commande sont définies à l'AE-CCP et seront à assurer par le titulaire chaque fois que l'INRAE Occitanie-Toulouse émettra un bon selon les prix unitaires du marché indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.).

5. **Adresse où l'on peut retirer un dossier (le cas échéant) :**

Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé gratuitement sur le profil d'acheteur d'INRAE, à savoir la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

6. **Date limite de remise des plis :** Vendredi 12 septembre 2025 à 12h00

7. **Critères de sélection :**

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse évaluée en fonction des critères suivants :

- **Critère n°1 : Valeur technique de l'offre pour 40 %**
- **Critère n°2 : qualité de la politique sociétale de l'entreprise dans le cadre de l'exécution de la prestation pour 10 % dont :**
 - Sous critère n°2.1 : Les avantages sociaux accordés au personnel (5%) ;
 - Sous critère n°2.2 : Politique de l'entreprise sur la formation du personnel (5%).
- **Critère n°3 : Prix pour 50 % :**
 - Sous critère n°3.1 : Prix des prestations forfaitaires (DPGF) (40%) ;
 - Sous critère n°3.2 : Prix des prestations unitaires (BPU) (10%).

Le critère n° 3 « Prix des prestations » sera la somme des notes obtenues aux sous-critères 3.1 et 3.2. :

➔ Le critère n° 3.1 « Prix des prestations forfaitaires (DPGF) » sera noté de la manière suivante :

NOTE = (Offre la plus basse / Offre proposée par le candidat) X (valeur pondération critère prix)

Etant entendu que les prestations forfaitaires correspondent aux prestations définies dans l'AE-CCP et dans la DPGF.

➔ Le critère n° 3.2 « Prix des prestations unitaires (BPU) » sera noté de la manière suivante :

NOTE = (Offre la plus basse / Offre proposée par le candidat) X (valeur pondération critère prix)

Etant entendu que les prestations unitaires correspondent aux prestations définies dans l'AE-CCP et dans le BPU.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le critères n° 1 « Valeur technique **de l'offre** » et n° 2 « **Qualité de la politique sociétale de l'entreprise dans le cadre de l'exécution de la prestation** » seront notés au regard des éléments apportés dans le cadre de réponses technique.

8. **Visites de site :**

Afin d'apprécier l'étendue des prestations, une visite sur les sites est **obligatoire**.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué de visites sera déclarée irrégulière.

Deux visites sur les sites sont prévues au choix en présence de l'acheteur les :

- Date de visite n°1 : le 04/08/2025 à 9h00

à l'adresse suivante : 180 chemin de Tournefeuille, 31 000 Toulouse

A l'issue de la visite du site de Saint Martin du Touch aura lieu la visite du site d'Auzeville.

OU

- Date de visite n°2 : 02/09/2025 à 9h00

à l'adresse suivante : 180 chemin de Tournefeuille, 31 000 Toulouse

A l'issue de la visite du site de Saint Martin du Touch aura lieu la visite du site d'Auzeville.

→ L'entreprise devra informer INRAE de sa venue à la visite, **au minimum quarante-huit (48) heures avant la visite** aux adresses marches-toulouse@inrae.fr et logistique-toulouse@inrae.fr.

Aucune question ne sera posée pendant cette visite mais les candidats pourront déposer leurs questions sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) selon les modalités précisées dans le règlement de la consultation

Au terme de la visite sur sites, un certificat de visite par site sera délivré à chaque candidat, qui devra être joint **à l'offre sous peine d'irrecevabilité de celle-ci**.

9. Délai de validité des offres : 120 jours

10. Renseignements complémentaires / contact : Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser à INRAE au plus tard 7 jours avant la date de remise des plis (soit le 05/09/2025) et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard 4 jours avant la date de remise des plis (soit le 08/09/2025) **uniquement sur le profil d'acheteur INRAE** à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.
